MAIRIE DE BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS

RECU EN PREFECTURE
Le 26 novembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
025-212500565-20191114-000584910-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 novembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 55, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 67, 63, 64, 65, 66, 68, 69, 70, 71, 72

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 71 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD (à compter de la question n° 45), M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 2), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 6 jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 15), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 15), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 71 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 32 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 52), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 15), Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : M. Thierry MORTON.

Absents : M. Emile BRIOT, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Christophe LIME, Mme Rosa REBRAB, M. Ludovic FAGAUT, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote : Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 15), Mme Danielle DARD à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 44 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVTY (à compter de la question n° 15), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 63), Mme Danielle POISSENOT à Mme Béatrice FALCINELLA (à compter de la question n° 63), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Abdel GHEZALI, Mme Karima ROCHDI à Mme Catherine THIEBAUT (pour la question n° 72), Mme Ilva SUGNY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 33), M. Gérard VAN HELLE à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 51 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 27 - DSP Structures et projets Enfance/Jeunesse Les Francas - Rapport annuel 2018

Délibération n° 2019/005849

27

DSP Structures et projets d'animation Enfance/Jeunesse Les Francas

Rapport annuel 2018

Rapporteur : M. POUJET, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 7	31/10/2019 (voie électronique)	Favorable unanime
CCSPL	05/11/2019	Favorable unanime
Commission de contrôle financier	05/11/2019	Favorable unanime

La Ville de Besançon a confié la gestion et l'organisation de structures et projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse à l'association départementale « Les Francas du Doubs », via un contrat de délégation de service public (DSP). En respect des dispositions légales, le délégataire soumet au Conseil Municipal le compte-rendu de ses activités au titre de l'année écoulée.

1 - Les principales caractéristiques du contrat de DSP

Objet de la délégation	La Collectivité confie au délégataire la mission d'assurer la gestion et l'organisation de structures et projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse
Date d'effet de la convention	1er janvier 2015
Durée de la convention	6 ans - Echéance le 31 décembre 2020
Caractéristiques générales	Le délégataire assure tout au long de l'année la gestion d'accueils de loisirs et de jeunes (y compris les services de transport et de restauration afférents) et participe à la mise en œuvre de projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse. Il est précisé que tous les projets et structures d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse organisés sur le territoire bisontin ne sont pas intégrés à la présente délégation. Le délégataire s'engage à assurer le bon fonctionnement, la continuité et la qualité optimale du service et à garantir l'égalité des usagers devant ce service public. Les missions confiées s'articulent autour de : - accueils de loisirs et de jeunes et espaces d'animation d'été, - projets et opérations d'animation enfance jeunesse, - participation à des instances partenariales. La Ville met à disposition les sites d'accueils de loisirs et des locaux administratifs. Dispositions particulières : la politique enfance-jeunesse de la Collectivité se construit en partenariat avec la CAF du Doubs (Contrat Enfance Jeunesse - Volet Jeunesse).
Délégataire	Association départementale des Francas du Doubs Espace Jean Moulin 1 rue Robert Schuman 25000 Besançon
Dirigeants	Président : Jean-Louis Schneider Délégué Départemental : Alain Buchot Délégué local Besançon : Jean-Baptiste Girod-Gard

2 - Rapport d'activité

2.1. Projet Educatif des Francas du Doubs

Les Francas œuvrent depuis leur origine pour que le temps libre des enfants et des adolescents, en lien avec les autres temps éducatifs, constitue un espace éducatif propice à leur développement personnel.

Au niveau départemental, les Francas mènent leur projet pédagogique en direction de :

- la petite enfance à travers 10 structures (Relais d'assistantes maternelles, multi-accueils, micro-crèches et ludothèques),
- l'enfance avec 80 accueils de loisirs péri et extrascolaires,
- et la jeunesse (18 accueils de jeunes) dont 5 dispositifs Contrat territorial Jeunesse (CTJ).

Le projet éducatif repose sur des valeurs indissociables de la dignité de tout être humain : l'égalité des droits et des devoirs, la justice, le respect mutuel, la liberté, l'autonomie, la solidarité, la responsabilité, la démocratie, la paix... La réalisation de ces ambitions passe par la mobilisation du plus grand nombre d'acteurs concernés par les questions éducatives et les innovations pédagogiques, à commencer par les équipes d'animation mais aussi les parents.

2.2. Du projet éducatif national aux activités bisontines

Dans le fonctionnement quotidien des centres de loisirs et accueils enfance-jeunesse de Besançon, les Francas ont entrepris de diversifier les pratiques éducatives à travers des activités ou des modes de fonctionnement adaptés au rythme de l'enfant (accueil échelonné), à l'écoute des parents et des enfants, visant à développer l'autonomie des jeunes (cofinancement de séjours, animations d'atelier).

Parallèlement, les Francas programment à Besançon des stages de formation d'animateurs (BAFA) et de directeurs (BAFD) tout au long de l'année. L'association est partenaire du dispositif tickets BAFA/BAFD de la Ville. En 2018, 7 stages BAFA et 1 BAFD ont été organisés à Besançon, soit 112 jeunes animateurs et 11 futurs directeurs. Les thématiques abordées lors de ces stages portaient sur l'éducation à l'environnement, l'accueil des enfants en situation de handicap, la petite enfance, le périscolaire....

Les thèmes abordés par chaque site des Francas sur Besançon illustrent la richesse créative des équipes bisontines. L'information aux parents est diffusée grâce aux supports de communication « Le P'tit Moutard », des affiches, flyers, le site internet des Francas et via le personnel administratif situé rue Schuman et les équipes d'animation des accueils de loisirs permanents.

En respect du contrat de DSP ou de leur propre initiative, les Francas ont organisé ou participé à des activités variées en 2018 :

- Mini-camps (durant la période estivale à Marnay et Port-Lesney, en partenariat avec Profession Sport, afin de pratiquer des activités de plein air (canoë, VTT, tir à l'arc, piscine, escalade, sarbacane, veillée...),
- Participation au dispositif national « C'est mon patrimoine » du Ministère de la Culture et de la Communication, en partenariat avec la Saline Royale d'Arc-et-Senans,
- Sorties culturelles et sportives dans le cadre des accueils de loisirs, à raison d'une sortie par semaine et de nombreuses fêtes et kermesses en fin de sessions rassemblant enfants, familles et équipe d'animation,
- Une attention toute particulière a été portée à destination des enfants en situation de handicap. Ainsi, les Francas du Doubs ont obtenu, via un dossier Fonds Publics et Territoire, un financement de la part de la CAF du Doubs d'un montant de 11 000 €. Ce financement participe au recrutement d'animateurs supplémentaires afin d'accueillir dans de meilleures conditions les enfants. En 2018, 26 enfants en situation de handicap ont été accueillis (23 en 2017, 17 enfants en 2016),
- Organisation de la 23ème édition du Carnaval de Planoise dont le thème était Les Mille et une nuit. Grâce à la mobilisation d'une cinquantaine d'animateurs et au réseau des partenaires (Maison de quartier, CCH, Foyer Les Hortensias, la Médiathèque et les différents ALSH de la Ville), 600 personnes ont été accueillies pour le temps fort le vendredi 23 février.

- Mise en place de deux journées rencontres inter-accueils (25 juillet et 22 août) sur le site du Fort de Bregille. Plus de 300 enfants ont participé à ces deux journées sur les thèmes du « Jeu dans la Ville », en lien avec l'ASEP, et du « Mondial'Athlé », en partenariat avec la ligue d'Athlétisme BFC et le club Doubs Sud Athlétisme. Une vingtaine de jeunes en chantier ATA ont participé au succès des journées.
- Organisation durant 6 semaines de l'espace Arts et Création sur le site de Vital'été comme spécifié dans le contrat DSP.
- Coordination des évènements des Droits de l'Enfant qui, en 2018, se sont déroulés en lien avec la Maison de Quartier de Planoise les 17 et 21 novembre. Notons, un partenariat avec la Maison Victor Hugo à travers le jeu Gavroche édité par la MVH.
- Participation active lors de la seconde édition du festival Ludinam organisé du 11 au 13 mai au centre-ville. L'association a pris en charge la coordination et l'animation de l'espace Parents-Enfants.

2.3. La fréquentation

L'activité des Francas du Doubs sur l'ensemble du département se déroule sur 95 sites. L'association accueille plus de 17 000 enfants différents, et réalise un volume de 388 727 journées/enfants. Cela en fait un partenaire majeur à l'échelon local. Ces données sont en progression par rapport à 2017.

A noter, que l'activité extrascolaire est en progression de 9 % par rapport à 2017 et celle du périscolaire de + 1 %.

Fréquentation - sites de Besançon

En 2018, la fréquentation des sites bisontins enregistre un total de 27 726 journées/enfants, soit une augmentation de + 7,94 % par rapport à 2017. Ainsi, le taux de réalisation par rapport aux objectifs indiqués dans le contrat (25 000 J/E) est de 110,90 %.

En 2018, 52,59 % des enfants fréquentant les accueils de loisirs Francas de Besançon sont originaires des quartiers prioritaires de Planoise, Grette, Montrapon, Fontaine-Ecu, Palente et Clairs-Soleils, (55,03 % en 2017, 55,21 % en 2016, 61,39 % en 2015 et 75 % en 2014).

En ce qui concerne le niveau de revenu des familles, 55 % des familles (56 % en 2017) sont issues des deux tranches les plus basses de revenus proposées par la grille tarifaire des Francas (quotient familial ≤ 530 €), soit une journée avec repas d'un montant de 3,20 € et 4,10 €.

La fréquentation par type d'accueils est la suivante :

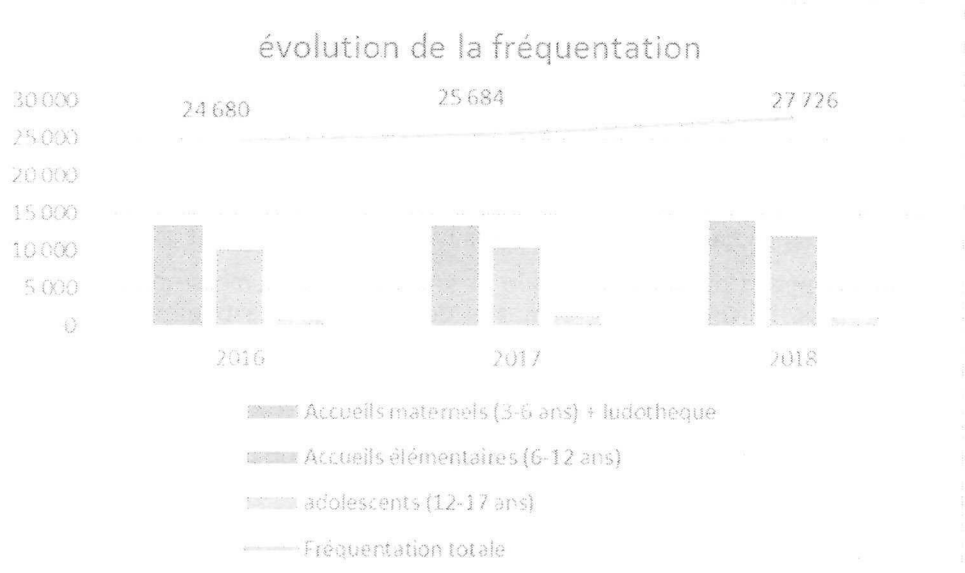

Soit en nombre :

Nombre de journées/enfants	2015	2016	2017	2018
Accueils maternels (3-6 ans)	11 638	13 493	13 514	14 145
Accueils élémentaires (6-12 ans)	9 454	10 206	10 654	12 346
Adolescents (12-17 ans)	1 127	981	1 516	1 235
Fréquentation totale	**22 219**	**24 680**	**25 684**	**27 726**

Les sites affectés aux accueils sont :

- Maternels : Bel Air (Velotte), Champagne & Ritournelle (Planoise et Tilleroyes), Helvétie (Centre-ville), la Ludothèque (Palente / Orchamps), le Petit Prince (Planoise) et les Sapins (Rosemont / Saint-Ferjeux)
- Elémentaires : Bel Air (Velotte), Champagne & Ritournelle (Planoise et Tilleroyes), Helvétie (Centre-ville), Rosa Parks (Planoise)
- Adolescents : Rosa Parks (Planoise).

Respect des objectifs du contrat en matière de fréquentation et de qualité de service

En 2018, l'objectif de nombre de journées enfants fixé dans la convention à 25 000 J/E a été atteint. Parallèlement, le délégataire a respecté les engagements inscrits au contrat en matière de qualité d'organisation (aménagements horaires, ouverture de site, transport en bus) et d'animation et d'éducation.

3. Les conditions d'exécution du service public

3.1. Le personnel

En 2018, les effectifs permanents de l'association départementale des Francas s'élèvent à 594 salariés, soit 298 ETP (546 salariés, 269 ETP en 2017 et 440 salariés, 262 ETP en 2016).
1er employeur associatif de la Région dans la branche de l'animation, l'association a également recruté 595 animateurs en Contrat d'Engagement Educatif (491 en 2017, 449 en 2016).

Pour l'activité de Besançon, les Francas ont employé 238 animateurs occasionnels (226 en 2017, 214 en 2016, 212 en 2015, 178 en 2014), 26 directeurs (24 en 2017, 26 en 2016, 22 en 2015) permanents ou occasionnels et 17 personnes dans les services administratifs et techniques (temps partiels). Un salarié a été embauché dans le cadre d'un contrat d'apprentissage (formation BPJEPS Loisirs Tous Publics) et quatre jeunes ont été accueillis en service civique (2 en 2017, 3 en 2016).

3.2. Les horaires

Les accueils de loisirs sont proposés tout au long de l'année et couvrent, selon les activités et les lieux, les mercredis, le temps de midi, les soirées, les samedis, les petites et grandes vacances.

Les aménagements apportés au contrat tels que la modification des mercredis avec la réforme des rythmes scolaires, puis le retour à la semaine de 4 jours, l'assouplissement des modalités d'inscription, l'élargissement de l'offre d'accueil, la mise en place de temps d'accueil le matin (7 h 30 - 8 h 30) et le soir (17 h 30 - 18 h 30) avec une tarification spécifique sont toujours très appréciés par les familles utilisatrices du service en 2018.

A la rentrée scolaire 2018, le retour à la semaine de 4 jours a amené une nouvelle organisation : trois ALSH (Velotte, Champagne et Helvétie) ont été créés, et les horaires d'ouverture de la Ludothèque ont été élargis avec un accueil possible en journée complète avec repas (CM 28/06/2018). De ce fait, la prévision de participation financière de la Ville a augmenté de 80 000 € /an sur la fin du contrat (31 111 € pour 2018). Au regard de la fréquentation de ces structures, ces ouvertures répondent pleinement aux attentes des familles.

3.3. Les tarifs

La grille tarifaire est basée sur le calcul du Quotient Familial. En 2018, les tarifs sont restés identiques à ceux de 2017.

En 2018, 8 tranches tarifaires (dont 1 pour les familles hors territoire grand-bisontin et 1 pour les familles du Grand Besançon Métropole) sont proposées aux familles selon le choix de l'accueil : mercredi/samedi, vacances, en journée complète ou demi-journée, avec ou sans repas. Pour rappel, les tarifs appliqués par les Francas du Doubs sont harmonisés avec les tarifs des accueils de loisirs municipaux.

A titre d'exemple, une journée/enfant avec repas pendant les vacances coûte entre 3,20 € et 7,20 € selon le quotient familial pour une famille bisontine bénéficiaire de l'Aide au Temps Libre (ATL) de la CAF du Doubs (QF de ≤ 800 €). La fourchette s'étend de 10,20 € à 18,60 € pour une famille bisontine non-allocataire.

3.4. Les partenariats

Au-delà du contrat de DSP, l'association des Francas du Doubs se positionne comme partenaire de l'action éducative. Elle travaille avec des acteurs institutionnels (en particulier la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs, le Département) et de nombreux partenaires locaux tels que Profession Sport 25/90, le Centre Dramatique National, l'Association des Paralysés de France, le Centre de Long Séjour de Bellevaux, le Musée des Beaux-Arts…

3.5. Transport et Restauration

Dans le cadre de la DSP, les Francas achètent les repas pour les accueils de loisirs à la Ville de Besançon et bénéficient de la livraison des repas et de la mise à disposition de personnel de restauration qualifié. Le transport des repas est valorisé dans le compte d'exploitation.

Les accueils sont organisés par quartier pour faciliter un service de proximité aux familles. Néanmoins les Francas, conformément aux dispositions prévues dans le contrat, organisent un service de transport (2 circuits de ramassage) permettant le maillage du territoire bisontin.

3.6. Respect des engagements

Le délégataire a présenté l'ensemble des documents prévus par la convention de DSP concernant la qualité du service, les états financiers et les conditions d'exercice de la mission.

Deux commissions de suivi ont été réunies, conformément aux dispositions du contrat.

Les relations avec le délégataire sont très régulières (tant sur les projets éducatifs que sur les aspects logistiques).

4. Les comptes de la délégation

4.1. Situation financière 2018 du délégataire

L'association départementale des Francas du Doubs est une association type loi 1901. Ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 sont certifiés par un commissaire aux comptes.

Le total du bilan de l'Association des Francas du Doubs s'établit à 6 314 K€. Le résultat 2018 est un excédent de 63 K€. La situation financière de l'association départementale est saine. Le niveau des fonds propres est satisfaisant. Les ratios de trésorerie sont positifs, la structure n'est pas endettée. Les ratios de gestion sont également satisfaisants.

Le chiffre d'affaires au niveau départemental représente 15 321 K€. Il est en hausse régulière depuis plusieurs années en lien avec le développement de l'activité. La masse salariale est le principal poste de charges avec 11 303 K€ (69,6 % du total des charges), en hausse de 4 % par rapport à 2017.

4.2. Section de Besançon

La Section des Francas Besançon ne dispose pas d'un statut juridique autonome, c'est donc par le biais d'une comptabilité analytique que les Francas transmettent à la Collectivité les états financiers spécifiques à Besançon.

L'activité bisontine représente environ 6,5 % des recettes globales de l'association du Doubs.

Le résultat analytique 2018 correspondant à la DSP de Besançon se présente ainsi :

charges par nature	réel 2018	centres maternels	centres primaires	adolescents	ludothèque	espace art et création	actions transversales
achats et fournitures	103 659.41	29 087.77	33 648.29	7 690.91	9 353.59	11 698.72	12 180.13
alimentation	138 050.14	63 073.58	60 139.75	5 418.97	8 097.21	108.59	1 212.04
frais "fixes"	65 393.95	24 014.02	27 671.85	3 811.76	8 651.35	0.00	1 244.97
transport et déplacements	64 969.80	29 020.00	29 221.18	970.53	2 619.65	106.14	3 032.30
salaires et charges	660 545.77	242 300.01	260 144.51	36 333.02	102 744.62	4 536.08	14 487.53
autres	3 750.46	1 409.02	1 676.42	176.21	488.81	0.00	0.00
total des charges	**1 036 369.53**	**388 904.40**	**412 502.00**	**54 401.40**	**131 955.23**	**16 449.53**	**32 156.97**
produits par nature							
participation des familles	191 068.50	82 387.89	89 200.97	7 300.36	12 179.28	0.00	0.00
participation communale	607 160.02	211 245.59	221 518.73	31 814.90	93 974.30	16 449.53	32 156.97
participation CAF PS	192 438.62	79 290.60	85 348.63	9 565.80	18 233.59	0.00	0.00
autres	27 967.77	8 874.97	8 614.12	4 930.43	5 548.25	0.00	0.00
total des produits	**1 018 634.91**	**381 799.05**	**404 682.45**	**53 611.49**	**129 935.42**	**16 449.53**	**32 156.97**
résultat	**-17 734.62**	**-7 105.35**	**-7 819.55**	**-789.91**	**-2 019.81**	**0.00**	**0.00**

Remarque : les états financiers ci-dessus sont présentés hors valorisation des locaux

Le résultat 2018 est un déficit de 17 734 €. Du fait du changement des rythmes scolaires, il est difficilement comparable avec le budget prévisionnel initial. Les données financières restent équilibrées sur la durée totale du contrat.

La structure du résultat 2018 est semblable à celle des années précédentes. Il n'y a pas de corrélation arithmétique entre le nombre de journées enfants réalisées et le résultat, en particulier du fait des taux d'encadrement des enfants.

Les principaux postes composant les charges sont la masse salariale 63,7 %, les frais d'alimentation 13,3 % et les frais pédagogiques 10 %.

Les recettes des familles et de la CAF sont en hausse depuis 3 ans, en lien avec la hausse de la fréquentation. La participation financière de la Ville respecte l'échéancier prévu à la signature du contrat.

4.3. Liens financiers et juridiques avec la Ville de Besançon

La Ville de Besançon a facturé aux Francas du Doubs la fourniture des repas pris par les enfants le midi, pour un montant de 101 490 € TTC.

En respect des dispositions financières du contrat de DSP y compris l'avenant signé en 2018, la Ville a versé aux Francas les montants suivants au titre de 2018 :

Participation Ville 2018 : 352 210 €
Acompte CEJ 2018 : 203 960 € (reversement CAF)

Soit un total de 556 170 €, auquel s'ajoute le solde du CEJ 2017 pour 50 990 €.

Les objectifs en nombre de journées/enfants et de qualitatif ayant été atteints, il n'y a pas de remise en cause du montant de la participation financière de la Ville.

La valorisation des locaux (écoles et locaux administratifs) et des moyens (livraison des repas et personnel de restauration) mis à disposition de l'association est évaluée à 183 204 € dans les comptes des Francas.

En 2018, le Conseil Municipal a été sollicité à deux reprises au sujet de la présente DSP :

- 28 juin 2018 : avenant n° 2 - réforme des rythmes scolaires (retour à la semaine de 4 jours)
- 19 novembre 2018 : rapport annuel du délégataire 2017.

Par ailleurs, Les Francas du Doubs sont régulièrement cités dans diverses délibérations de Conseil Municipal en 2018 (contrat CEJ, Vital'Eté, partenariat divers…).

Conclusion

La mise en œuvre du projet éducatif en lien avec la politique jeunesse de la Ville et les engagements attendus dans le cadre du contrat de DSP sont respectés. Les Francas sont un partenaire réactif, comme l'adaptation au retour à la semaine de 4 jours l'a prouvé en 2018.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2018 relatif à la gestion et l'organisation de structures et projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse, présenté par les Francas du Doubs dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée à cette structure.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Danielle DARD